

Circulaire d'information

INFCIRC/697

7 mars 2007

Distribution générale

Français

Original : Anglais et arabe

Communication datée du 23 février 2007 adressée au Directeur général par l'ambassadeur du Sultanat d'Oman au nom des États arabes Membres de l'Agence et observateurs auprès de l'Agence

1. Le Directeur général a reçu une lettre datée du 23 février 2007 relative à la capacité nucléaire israélienne, adressée par l'ambassadeur du Sultanat d'Oman au nom des États arabes Membres de l'Agence et observateurs auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est exprimée, le texte de cette lettre est distribué pour l'information de tous les États Membres.

Mission de la Ligue des États arabes
Vienne

le 23 février 2007

Monsieur le Directeur général,

Au nom des États arabes Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique et observateurs auprès de l'AIEA (Royaume hachémite de Jordanie, Émirats arabes unis, République tunisienne, République algérienne démocratique et populaire, Royaume d'Arabie saoudite, République du Soudan, République arabe syrienne, République d'Iraq, État du Qatar, État du Koweït, République libanaise, Jamahiriya arabe libyenne, République arabe d'Égypte, Royaume du Maroc, République du Yémen et État de Palestine (observateur)), j'ai l'honneur de vous adresser la présente lettre relative aux dangers que représente la capacité nucléaire israélienne.

1. Les États arabes Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique et observateurs auprès de l'AIEA expriment leur profonde préoccupation et leur grande inquiétude devant la teneur de l'entretien accordé par Ehud Olmert, premier ministre d'Israël, à la télévision allemande, le 11 décembre 2006, à propos de la possession d'armes nucléaires par son pays, dont il a estimé qu'il n'était pas le premier État à produire des armes nucléaires au Moyen-Orient, entretien dans lequel il a affirmé qu'Israël ne menaçait pas les États voisins comme l'Iran.
2. Bien que cette déclaration ne soit pas une surprise, compte tenu des connaissances précédentes que les États arabes et la communauté internationale ont de la nature militaire à demi confirmée des programmes nucléaires israéliens, son importance réside dans le fait que c'est la première déclaration israélienne faite à un niveau aussi élevé et qu'elle représente donc une nouvelle confirmation des soupçons internationaux et arabes quant à la capacité nucléaire militaire d'Israël.
3. Les États arabes considèrent que la possession d'une capacité nucléaire militaire par Israël est une violation flagrante de la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle ressort des résolutions de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique relatives à l'application des garanties au Moyen-Orient, du texte et des objectifs du TNP et de la résolution de la Conférence d'examen du TNP de 1995 relative au Moyen-Orient, et qu'en outre elle est en conflit avec les initiatives appelant à l'instauration d'une zone exempte d'armes de destruction massive, y compris d'armes nucléaires, au Moyen-Orient, dont la plus récente est l'initiative arabe de 2003, dont le Conseil de sécurité est toujours saisi sous forme de projet.
4. Par ailleurs, la déclaration du Premier Ministre d'Israël sur la possession d'armes nucléaires par son pays confirme combien il est important que les diverses instances multilatérales internationales, et d'abord et avant tout l'Agence internationale de l'énergie atomique, assument leurs responsabilités de façon concrète et sérieuse sans retard, conformément aux résolutions pertinentes concernant cette grave menace à la sécurité internationale et régionale, et prennent des mesures concrètes en ce qui concerne les programmes de coopération en cours entre l'Agence et Israël.

M. Mohamed ElBaradei
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique

5. Les *déclarations* d'Ehud Olmert, premier ministre d'Israël, et d'autres déclarations confirment à nouveau les craintes des États de la région et de la communauté internationale dans son ensemble quant au danger qui menace la sécurité et la paix internationales aussi longtemps que la communauté internationale reste incapable de *le convaincre* [Israël] d'adhérer au TNP, auquel tous les États arabes ont adhéré, et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA. Ceci montre clairement qu'une politique du « deux poids deux mesures » répondant à des intérêts politiques est appliquée dans la région, *comme le montre l'obstruction* dont a fait l'objet le projet de résolution soumis par le Groupe arabe à la 50^e session de la Conférence générale au titre de ce point de l'ordre du jour, situation dont on ne peut pas tolérer qu'elle continue.
6. Les États arabes se réservent le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face à la menace que représente la capacité nucléaire israélienne par l'intermédiaire des divers organes directeurs de l'Agence.
7. Enfin, nous demandons que le Secrétariat distribue le texte de la présente lettre à tous les États Membres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Salim bin Mohamed Al-Riyami
Doyen du corps diplomatique arabe à Vienne
Ambassadeur du Sultanat d'Oman